

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01.08.2024 à 19 heures en Maison Communale Lucien Roche à Rourebeau
--

Secrétaire de séance : Nicolas TRUPHEME

Présents : Mr Florent MARTIN, Maire, Mme Christiane GIRAUD-AUDINE, Adjointe, M. Nicolas TRUPHEME, Adjoint, Mr Jérôme BONNET, Mme Françoise BOUDIER, Mr Thibaut ELAPHOS, M. Jérôme FOURNIER, Mme Sandra BOUCHARD, Mme Géraldine COULAUD, Mr Christian BERNARD, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme Liliane CANDY

Procurations : Mme Liliane CANDY à Mr Florent MARTIN

La séance est ouverte à 19 heures.

1/ Attribution du marché de travaux pour la rénovation des bassins et du pompage

M. le Maire explique qu'après avoir lancé un appel à la concurrence et fait établir une analyse des offres, c'est l'entreprise APEI MAGAUD de Digne qui présente l'offre la plus économiquement avantageuse. Le montant HT est de 210 561 €. La maîtrise d'œuvre est faite par la Société Hydrétudes de Gap. Des aides financières sont attribuées par l'Etat, le Département et l'Agence de l'Eau.

Adopté à l'unanimité.

2/ Renouvellement de canalisations EP au lieudit de Costebelle II – Choix de l'entreprise

M. le Maire explique à l'assemblée la nécessité de refaire des canalisations d'eau potable au lieudit de Costebelle II. Après avoir consulté des entreprises, il présente l'offre de l'entreprise POINCELET TP d'un montant HT de 9 226 € et autorise le maire à signer le devis.

Adopté à l'unanimité

3/ Centrale photovoltaïque - Accords fonciers pour l'utilisation des chemins et parcelles privées et voies publiques de la commune – demande d'Avis

M. le Maire expose à l'assemblée le projet de centre photovoltaïque au lieudit du Moulin Dorts et demande son avis. A l'unanimité il est donné un avis favorable.

Adopté à l'unanimité

4/ Centrale photovoltaïque – Accords fonciers pour l'utilisation des chemins et parcelles privées et voies publiques de la commune – convention à passer avec EDF RF

M. le Maire expose ensuite à l'assemblée la nécessité de passer une convention de servitudes avec EDF RF dans le cadre d'objet ci-dessus mentionné.

Adopté à l'unanimité

5/ Vente du lot n° 8 au lotissement de la Clorisse

M. le Maire dit que le lot n° 8 du lotissement de la Clorisse d'une superficie de 476 m² a été vendu au prix de 65 € le m².

Adopté à l'unanimité

6/ Questions diverses :

A/ Admission en non-valeurs pour le budget de l'eau et de l'assainissement

Le maire explique que certains recouvrements n'ont pas pu être régularisés. Il propose de passer 11 1.89 € en non-valeurs sur proposition du comptable.

Adopté à l'unanimité

B/ Décision modificative pour l'approvisionnement de créances douteuses.

Le maire explique qu'il est nécessaire de provisionner le compte 6817 correspondant aux créances douteuses pour un montant de 979.46 €. Les crédits n'étant pas ouverts pour ce montant il propose de le provisionner avec le compte 626 du budget général pour ce même montant.

Adopté à l'unanimité

C/ Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable (RPQS)

Le maire donne connaissance du rapport RPQS et demande à l'assemblée de bien vouloir l'adopter.

Adopté à l'unanimité

D/ Retrait de la commune d'Upaix du Syndicat Mixte Ouvert AGEDI avec effet au 31.12.2024

Le Maire propose le retrait de la commune du Syndicat AGEDI et en explique ses motifs.

Adopté à l'unanimité

E/ Remboursement de Groupama d'un montant de 96.24 € suite à une modification dans le contrat flotte.

Adopté à l'unanimité

F/ Opposition à la création d'une nouvelle ligne haute tension par RTE

Le maire explique qu'un projet de ligne HT est prévu par RTE. Le conseil municipal décide de s'opposer à la création de cette nouvelle ligne.

Adopté à l'unanimité

G/ Tarification du service d'encadrement des élèves sous PAI au 01.09.2024

Le Maire propose à l'assemblée de facturer 2 euros aux parents dont les enfants sont sous PAI (Projet Accueil Individualisé) et qui viennent manger à la cantine avec le repas confectionnés par leurs parents. Ce tarif sera applicable au 01.09.2024

Adopté à l'unanimité

Séance close à 20h30

Le Maire, Florent MARTIN

